

LA FIBRE ARRIVE DANS TOUT LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE !

Comparable à l'installation du téléphone ou de l'électricité, le déploiement de la fibre optique partout en France constitue le plus grand chantier national actuel d'infrastructures.

Afin de développer l'activité économique et la qualité de vie de ses habitants et professionnels, le Rhône s'implique pour un aménagement numérique équilibré, performant et à coût 0 pour les Rhodaniens, sur tout son territoire, d'ici fin 2022.

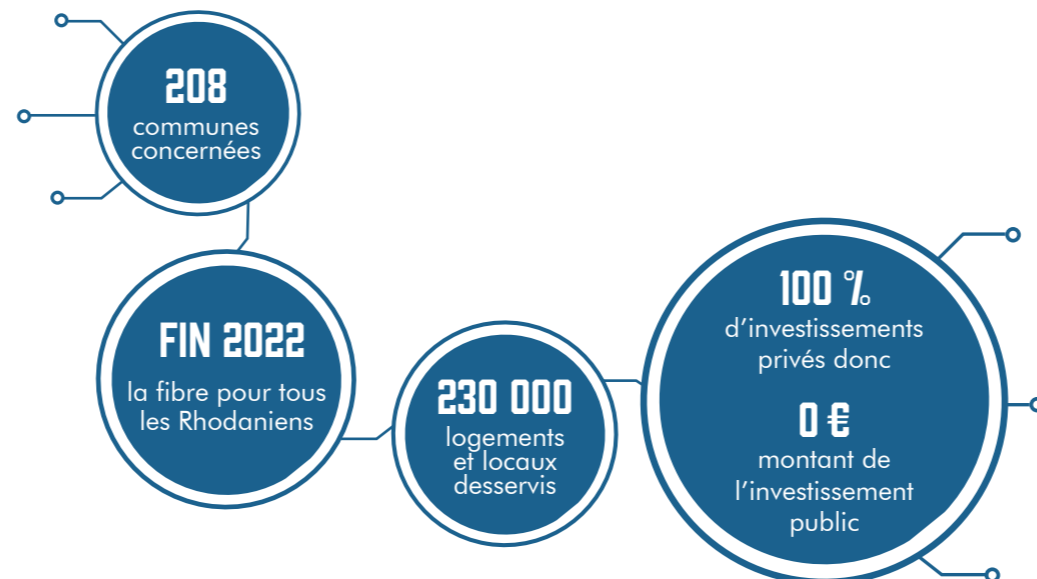
Le déploiement de la fibre rend possible des évolutions essentielles et l'accès pour tous au télé-travail, à la télé-médecine, la formation, l'enseignement scolaire... pour un Département toujours plus dynamique !

« Le Très Haut Débit pour tous les Rhodaniens en 2022, c'est notre projet de territoire, la couverture en services numériques est un enjeu majeur pour la compétitivité de notre Département. C'est déjà une réalité sur 24 communes et dans 38 000 foyers »

Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône

« L'accès au très haut débit ainsi qu'au numérique est au premier rang des nécessités pour les particuliers et les entreprises », **Daniel VALÉRO**, Vice-président délégué aux nouvelles technologies, Département du Rhône

Dans le Rhône, les opérateurs **Orange** (155 communes) et **SFR** (53 communes) prennent en charge l'intégralité de l'investissement pour la construction des réseaux en fibre optique du département. Avec ces partenariats, le Rhône sera donc un département entièrement équipé en très haut débit, en fibre optique, sur fonds 100% privés, d'ici fin 2022.



LE TRÈS HAUT DÉBIT : À QUOI ÇA SERT ?



• Qu'est-ce que la fibre optique ?

Avec le développement des usages (multi-supports, objets connectés, télé-médecine, e-administration...), les besoins en débit internet explosent. La fibre optique (FTTH) permet d'avoir une connexion performante (connexion ininterrompue, rapidité, usage simultané, transfert instantané).

• Est-ce que je suis concerné ?

Le déploiement de la fibre optique concerne les 208 communes du Rhône, les particuliers comme les professionnels et leurs entreprises.

LE TRÈS HAUT DÉBIT : COMMENT ÇA SE PASSE ?

• Mon logement est-il éligible à la fibre ?

Rendez-vous sur www.rhone.fr/treshautdebit pour consulter la carte du déploiement prévisionnel et retrouver tous les contacts d'Orange et SFR.

Pour les logements collectifs : accord des syndicats de copropriété au préalable.

• Serai-je obligé de m'abonner à la fibre ?

Non, il n'y a rien d'obligatoire. La fibre permet néanmoins d'accéder à des services plus performants. Ce nouveau réseau est ouvert à tous les fournisseurs d'accès à internet.

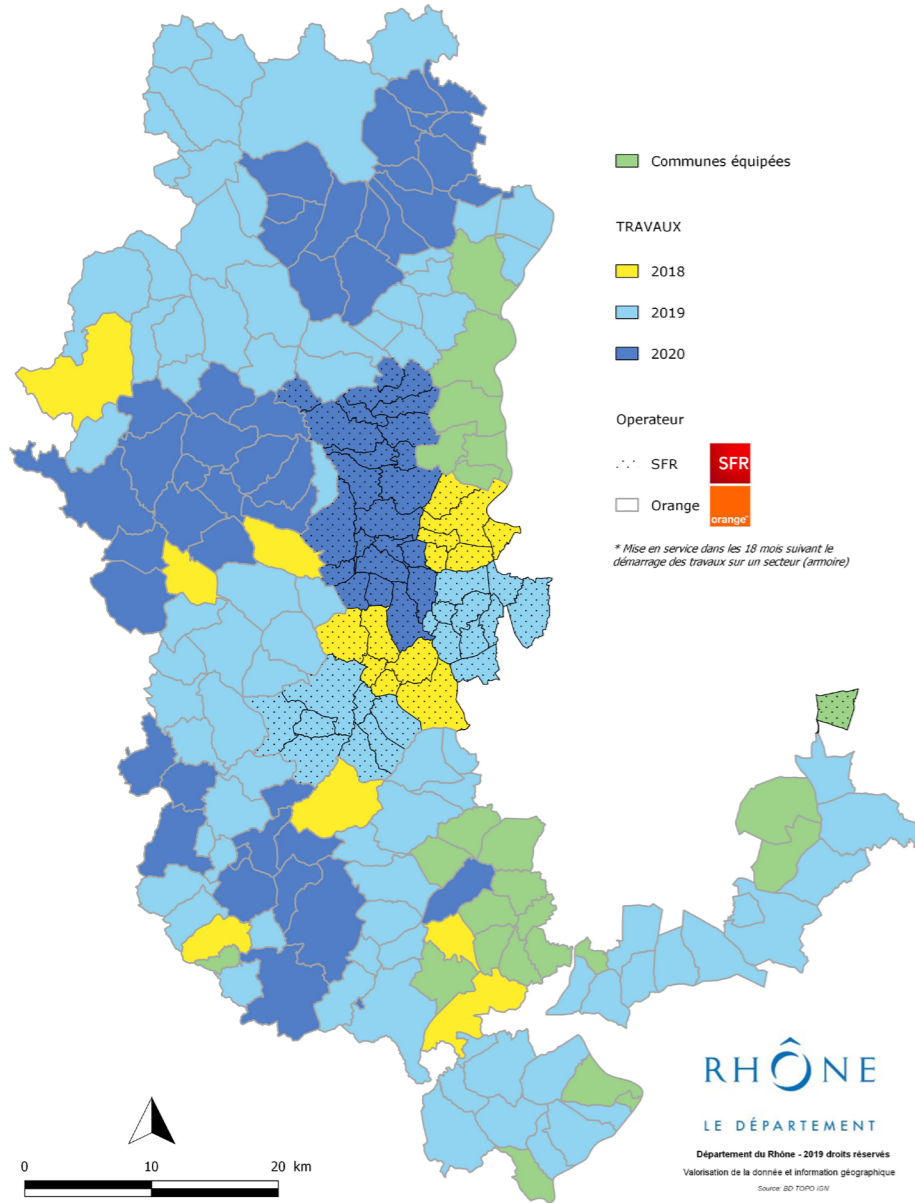
• Combien coûte un abonnement à la fibre ?

Cela dépend du fournisseur d'accès choisi, mais pas nécessairement plus cher que votre abonnement actuel.

• Dois-je faire des travaux chez moi ou dans mon entreprise ?

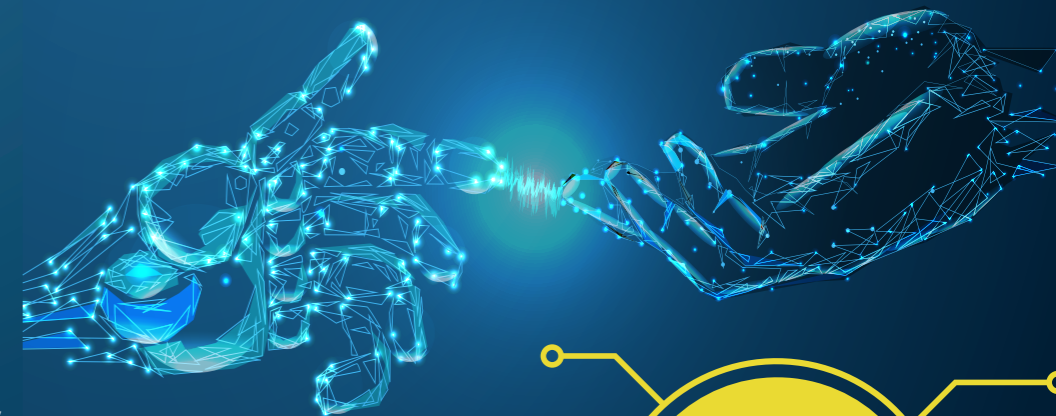
L'installation de la fibre optique à votre domicile ou dans votre entreprise peut nécessiter des travaux (raccordement du boîtier extérieur à la prise intérieure), qui seront effectués au moment du raccordement par votre fournisseur d'accès.

**DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
SUR LE DEPARTEMENT DU RHONE**



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

TRÈS HAUT DÉBIT
LE DÉPARTEMENT BRANCHE
LES RHODANIENS



**Objectif 100 %
TRÈS HAUT
DÉBIT
Déploiement
fini en 2022**

www.rhone.fr

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

0 800 869 869 Service & appel gratuits

www.rhone.fr/contact

© Département du Rhône - Direction de la communication et du protocole - Crédits photos : Shutterstock - Mars 2019



www.rhone.fr